



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree, pour l'adoption du budget 2022, tenue le 12 décembre 2022, dont avis public a dûment été affiché, à 19 h, à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Était absent :
Étienne Dupuis

Sont également présents, Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier et Joanie Lagarde, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Crabtree.

2022-1212-404

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2022-1212-405

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation (PTI) du 12 décembre 2022.

ADOPTÉ

2022-1212-406

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES ET VERBALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune personne n'étant présente dans la salle et n'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

2022-1212-407

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 comme déposé par le directeur général.

ADOPTÉ



ADOPTION DU BUDGET 2023

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le budget pour l'exercice financier 2023 soit adopté tel que présenté, soit :

N° de résolution
ou annotation

REVENUS

Taxes générales		
Foncière générale	4 136 534 \$	
Taxe de voirie	152 334 \$	
Taxes spéciales entretien cours d'eau et fossés	41 171 \$	4 330 039 \$
Taxes de secteur		
Service de la dette		285 698 \$
Fonctionnement		
Assainissement de l'eau	112 491 \$	
Aqueduc et égout	214 102 \$	326 593 \$
Tarifification — Services municipaux		
		766 890 \$
Compensations tenant lieu de taxes		
		35 000 \$
Autres services rendus		
Loisirs et culture — autres		
Location de terrains et de locaux	28 050 \$	
Raccordement d'aqueduc et d'égout	10 000 \$	
Location centre communautaire	2 000 \$	
Location aréna	450 000 \$	
Location terrain de baseball	1 500 \$	
Location gymnase	3 000 \$	
Semaine de relâche	2 000 \$	
Camp de jour	72 000 \$	
Inscription — Activité de loisirs	10 000 \$	
Frais d'associations	3 500 \$	
Bibliothèque	50 \$	
Fête nationale	2 000 \$	
Récupération électroniques	200 \$	584 300 \$
Imposition de droits		
Licences et permis	3 000 \$	
Demandes de dérogations	2 500 \$	
Licences de chiens	13 000 \$	
Droits de mutation	175 000 \$	193 500 \$
Amendes et pénalités		
		29 100 \$
Intérêts		
		12 100 \$
Autres revenus		
		11 705 \$
Transferts (Subventions)		
Administration générale	65 694 \$	
Amélioration du réseau routier	13 500 \$	
Contrat entretien des rues MTQ	40 000 \$	
Passage à niveau	7 000 \$	
Subvention pour les cours d'eau	3 000 \$	
Revenus d'intérêts subventions	42 056 \$	
Création d'emploi	4 000 \$	
Autres subventions	2 000 \$	177 250 \$
TOTAL DES REVENUS		6 752 175 \$



N° de résolution
ou annotation

DÉPENSES

Administration générale

Conseil municipal (législation)	156 203 \$	
Application de la loi	1 000 \$	
Gestion financière et administrative	536 177 \$	
Greffe	9 334 \$	
Évaluation	52 288 \$	
Autres		
Rémunération et charges sociales	13 740 \$	
Services professionnels & techniques	108 800 \$	
Location, entretien & réparations	8 950 \$	
Biens non durables	27 300 \$	
Contributions organismes	30 457 \$	189 247 \$
		<hr/>
		944 249 \$

Sécurité publique

Police	482 551 \$	
Incendie	250 274 \$	
Sécurité civile	10 571 \$	
Sécurité publique	63 670 \$	807 066 \$

Transport routier

Voirie municipale (02-320)	868 320 \$	
Enlèvement de la neige (02-330)	260 650 \$	
Éclairage des rues (02-340)	10 500 \$	
Transport en commun (02-370)	96 309 \$	1 235 779 \$

Hygiène du milieu

Station de traitement d'eau (02-412)	314 055 \$	
Réseau d'aqueduc	80 595 \$	
Station d'épuration des eaux (02-414)	112 610 \$	
Réseau d'égout (02-415)	89 130 \$	
Matières résiduelles (02-450)	308 343 \$	
Gestion cours d'eau (02-460)	52 741 \$	
Protection de l'environnement (02-470)	8 200 \$	965 674 \$

Santé et bien-être

9 017 \$

Aménagement et urbanisme

133 927 \$

Promotion & développement économique

26 938 \$

Loisirs et culture

Centre communautaire	43 380 \$	
Aréna	448 055 \$	
Parcs et terrains de jeux	397 526 \$	
Activités diverses	529 470 \$	
Bibliothèque	117 630 \$	
Autres activités culturelles	43 556 \$	1 579 617 \$

Frais de financement (capital et intérêts)

1 257 858 \$

Conciliation à des fins fiscales

Utilisation du surplus accumulé	(346 857) \$	
Réserves financières & fonds réservé	138 907 \$	(207 950) \$

TOTAL DES DÉPENSES

6 752 175 \$

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

MODE DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF

ATTENDU QUE selon l'article 957 du Code municipal du Québec, le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le programme triennal, ou le document explicatif, est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer par quels moyens cette distribution sera effectuée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabel Desrochers, et unanimement résolu par les conseillers que le document explicatif du budget soit transmis par la poste à toutes les adresses du territoire ;

QU'une version numérique de ces documents soit disponible sur le site internet de la Municipalité et annoncé sur la page municipale du site Facebook.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 7.


Mario Lasalle, Maire


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.